

TRÉMEHEUC

n°26 - février 2017

Vœux du Maire

dimanche 15 janvier 2017



Dimanche 15 janvier 2017, Monsieur le Maire a fait part de ses vœux aux Trémeheucoises et Trémeheucois, venus nombreux. Il a évoqué les projets réalisés et en cours sur la commune, notamment celui de la mise aux normes accessibilité de l'église. Il a insisté sur le travail des Conseillers municipaux, qui maintiennent la vitalité du territoire, et abordé les récentes évolutions législatives, qui

impactent les petites communes (loi NOTRe, ALUR...), avant de laisser la parole à M. Joël Le Besco, Maire de Combourg et Vice-Président de la communauté de communes en charge des équipements et bâtiments communautaires, et à Mme Béatrice Duguépéroux-Honoré, Maire de Lourmais et Conseillère départementale déléguée à la lecture publique et aux archives départementales. M. Le Besco a présenté le bilan 2016 des activités de la communauté de communes en abordant lui-aussi les dernières évolutions réglementaires. Mme Duguépéroux-Honoré a, pour conclure, réaffirmé le rôle du département en tant que pôle des solidarités dans notre pays. La réunion s'est poursuivie par la remise des cadeaux aux enfants de la commune nés en 2016 et s'est terminée autour du buffet commandé pour l'occasion.

PLU Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fait partie des éléments impactés par les récentes évolutions législatives. Le transfert de la compétence PLU des communes vers les communautés de communes est prévu par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

Il se fera automatiquement le 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population de la communauté de communes délibèrent dans les trois mois qui précèdent pour refuser ce transfert automatique (« minorité de blocage »). Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal de Trémeheuc.

Après le 27 mars 2017, la communauté de communes pourra prendre volontairement cette compétence par délibération, même s'il y a eu minorité de blocage auparavant. Les communes pourront encore former une minorité de blocage, mais cette fois dans les trois mois qui suivent la délibération de la communauté de communes.

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30
Le vendredi :
De 10h00 à 12h30

Tarifs de la salle communale

175 € la journée
260 € avec le lendemain
Chauffage : 37 € la journée
59 € les deux jours

AGENDA

mercredis 8, 15, 22 février
et 1er mars

Collecte des ordures ménagères

lundis 13 et 27 février
Collecte des sacs jaunes

Vendredi 3 mars
Conseil Municipal

Mise aux normes accessibilité de l'église

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Trémehuc prévoit la mise en accessibilité de l'église cette année. Pour mener à bien l'opération, la Commune s'est rapprochée du Département pour obtenir des conseils techniques et financiers. Les élus de la commission des bâtiments communaux et les techniciens départementaux se sont rencontrés à plusieurs reprises pour définir le projet, qui a été validé par le Conseil Municipal lors de la réunion du vendredi 20 janvier 2017.

Caractéristiques du projet : Modification de l'accès Sud du cimetière, avec création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite et d'un cheminement vers l'entrée principale de l'Église - Prolongement du cheminement le long du muret du cimetière vers l'entrée principale du bâtiment - Réalisation d'un parvis devant l'entrée et d'un nouvel escalier pour y accéder.

La société Barthémey (35571 Chantepie), spécialisée dans ce type d'opération, a été sollicitée pour estimer les travaux. Le devis s'élève à 22580,50 € HT, soit 27096,60 € TTC. La Commune sollicite l'aide financière de l'État, à hauteur de 9032,20 € HT, et celle de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, à hauteur de 6774,15 € HT. Les travaux ne débuteront que lorsque les demandes de subventions auront été acceptées.



MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE
COMMUNE DE TRÉMÉHUC 35 270
LE 10 JANVIER 2017

- 1 Escalier d'accès
- 2 Dallage
- 3 Cheminement PMR (béton balayé)
- 4 Accès PMR
- 5 Plantation pleine terre
- 6 Stationnement PMR

